



DÉCLARATION

Journée Internationale de la Ville Éducatrice 2025

En ce jour spécial, je m'adresse à vous en tant que municipalité membre de l'Association Internationale des Villes Éducatrices, un réseau qui regroupe près de 500 gouvernements locaux engagés dans l'éducation en tant que moteur de transformation sociale, d'inclusion et de coexistence.

Aujourd'hui, nous célébrons la **Journée Internationale de la Ville Éducatrice 2025**, sous le slogan : « **La participation des enfants dans la Ville Éducatrice** » ; une occasion de reconnaître le rôle fondamental des enfants et des adolescents en tant que citoyens actifs, ayant le droit d'exprimer leur opinion, d'être écoutés et de participer aux décisions qui les concernent.

Le principe 8 de la Charte des Villes Éducatrices stipule que les enfants, les adolescents et les jeunes ont le droit de participer à la gestion et à l'amélioration de la vie communautaire dans les mêmes conditions que les adultes et, à cette fin, les Villes Éducatrices s'engagent à fournir les moyens et les outils nécessaires. Cet engagement s'aligne sur la Convention relative aux Droits de l'Enfant, qui consacre la participation des enfants comme un droit essentiel.

En outre, le principe 20 de la Charte des villes éducatrices établit que la ville éducatrice devra offrir à l'ensemble de la population une formation aux valeurs et pratiques de citoyenneté démocratique favorisant le respect, la tolérance, la participation, la responsabilité, l'intérêt à l'égard de ce qui est public et l'engagement pour le bien commun.

Dans les Villes Éducatrices, les enfants ne sont pas seulement destinataires de services : ils sont les protagonistes du présent et les bâtisseurs de l'avenir. Loin d'être symbolique, leur implication a un impact réel et transformateur sur la vie citoyenne. D'une part, leurs propositions influencent les décisions municipales en les enrichissant de leur point de vue, de leurs idées et de leur énergie et, d'autre part, en participant, ils apprennent comment fonctionne la démocratie, à partir d'une réalité plus immédiate, comme l'école ou le quartier.

C'est pourquoi, à [NOM DE LA COMMUNE], en tant que membre actif de l'Association Internationale des Villes Éducatrices, nous nous engageons à :

- Renforcer les espaces et les mécanismes de participation des enfants, en reconnaissant leur voix comme essentielle dans la vie démocratique locale.
- Veiller à ce que ces mécanismes de participation intègrent les enfants en situation de vulnérabilité dans la construction de villes plus inclusives et équitables qui tiennent compte de tous les points de vue.
- Promouvoir des espaces de formation afin que les enfants et les adolescents développent leurs compétences sociales, connaissent leurs droits et sachent comment les exercer de manière active et responsable.
- Favoriser le dialogue intergénérationnel comme moyen de construire une communauté plus cohésive, inclusive et solidaire.
- Encourager des initiatives éducatives, culturelles et ludiques avec et pour les enfants et les adolescents, qui mettent en avant leurs droits et favorisent leur implication active, en promouvant des espaces qui peuvent être autogérés.
- Coordonner les efforts entre les départements, administrations, organismes sociaux, écoles, familles et autres acteurs éducatifs afin de travailler ensemble pour le bien-être, l'égalité des chances et la citoyenneté active dès l'enfance, faisant de notre ville un environnement vivant d'apprentissage.
- La Journée Internationale de la Ville Éducatrice 2025 est l'occasion de renouveler notre engagement en faveur de l'éducation et de la promotion de l'enfance et de célébrer nos progrès, car une Ville Éducatrice est une ville qui écoute, apprend et grandit avec ses enfants.

Aujourd'hui, [NOM DE LA COMMUNE] nous nous joignons avec enthousiasme à cette célébration et réaffirmons notre volonté de construire une municipalité plus participative, plus éducatrice et plus engagée en faveur des droits de l'enfant.

Joyeuse Journée Internationale de la Ville Éducatrice 2025 !